



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Approbation du CR du Conseil Municipal du 26/12/2013

Approuvé à la majorité : Pour 11, Abstention 2 (FABRE Thierry et LAMONT Didier), Contre 1 (AGUILAR Guy Charles). Thierry FABRE souligne que ses remarques n'ont pas été reprises à l'identique.

2) PLU : Bilan de la concertation et arrêt du projet

En préambule du bilan de la concertation, Monsieur le Maire fait un rappel de la procédure depuis le 24 février 2011, date à laquelle le PLU a été prescrit sur l'ensemble du territoire communal. La concertation s'est déroulée depuis cette date et jusqu'au 20 décembre 2012, date à laquelle le projet de plan d'urbanisme a été arrêté une première fois.

Suite à la lettre du Préfet de l'Hérault en date du 6 novembre 2012 demandant la reprise de l'étude du PLU, la concertation a été relancée par délibération du conseil municipal en date du 26 décembre 2012.

En effet, la commission compétente (CDNPS) a émis un avis défavorable au projet arrêté le 19 juillet 2012 et demandé de reclasser treize parcelles en zone N ou A1, situées sur la partie nord du village, en raison du périmètre du Site Classé.

C'est donc une nouvelle période de concertation entre le 26 décembre 2012 et le 30 janvier 2013 avec réouverture du registre de doléances qui se termine.

M. le Maire précise qu'il a demandé à l'urbaniste de répondre à toutes les réserves posées dans l'avis de synthèse des services de l'Etat et que le document mis à disposition des élus depuis le 25 janvier dernier y répond.

Le nouveau document mis à la disposition des élus dans un premier temps pour validation est aujourd'hui à la disposition du public.

M. le Maire fait lecture du bilan de la concertation

Guy-Charles AGUILAR réagit en disant que le CR du dernier CM ne fait pas état des modalités de concertation. Thierry FABRE reprend en demandant au Maire de donner des détails sur la procédure engagée ce dernier mois.

Monsieur le Maire répond aux questions en rappelant la procédure et notamment la délibération du 26 décembre 2012 affichée en Mairie et au tableau officiel pendant un mois, laquelle fixe les modalités de la concertation.

M. le Maire poursuit la lecture complète du bilan de la concertation. Il déplie la carte pour montrer les limites de constructibilité modifiées suite aux remarques de la CDNPS.

Franck VIDAL prend la parole en disant que le document présenté ce soir a fait disparaître les parcelles au nord du village, lesquelles n'auraient jamais dû figurer sur le document de 2008 puisqu'à cette époque là, le classement avait déjà été fait.



Sur la question de replantation de vignes situées en zone N, le Maire indique qu'il a interrogé la Chambre d'Agriculture laquelle lui a répondu que « le PLU n'a pas pour objet de régler ce genre d'opération. Les plantations de vignes peuvent se faire dans n'importe quelle zone du PLU tout autant que le viticulteur possède des droits de plantation. »

Le projet de PLU et le bilan de la concertation sont approuvés à la majorité (11 pour, 3 contre G.C AGUILAR, T.FABRE, D. LAMONT)

G.C. AGUILAR expose que le compte rendu du 26/12/2012 ne fait pas état des modalités de la concertation.

T. FABRE est contre la zone A1 qu'il rejette comme étant une spécificité à St Jean de Fos et aussi contre le maintien de la zone AUP (projet de loisirs et sportif).

3) Participation aux projets pédagogiques

Monsieur le Maire rappelle que ce type de projet avait été subventionné en 2012 à hauteur de 30 € par élève de St Jean de Fos. Il fait état d'un courrier du Lycée Joseph VALLOT pour une sortie dans le Vercors sur la mémoire où cinq enfants sont concernés.

Le conseil valide à l'unanimité la reconduction de cette dotation de 30 € à chaque établissement qui en fera la demande.

4) Information sur la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique qu'il ne sera pas pris de décision à cette séance puisque les conseils municipaux doivent se prononcer avant le 31 mars prochain.

Cette proposition reviendrait à passer à quatre jours et demi par semaine ; coupure minimale de 1 H 30 pour les repas, sortie à partir de 16 h 30 ou prise en compte du service par la municipalité.

Possibilité de démarrage à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014

Aides de l'Etat pour démarrage 2013 : 90 €/enfant ; dotation probablement diminuée de moitié si démarrage 2014.

M. le Maire va conduire une étude avant de proposer au Conseil de se positionner.

- La séance est levée à 19h45-

**Le Maire,
Jean-François RUIZ**